Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une politique énergétique responsable appliquée aux bâtiments de l'Etat

Depuis 1999, l'Etat de Vaud fournit un effort particulier pour gérer de manière optimale et rigoureuse la consommation énergétique de son parc immobilier. Les buts visés s'inscrivent dans la politique de développement durable de l'Etat : abaisser ou optimi-ser la consommation énergétique des bâtiments, favoriser l'utilisation des énergies renouvelables. Ils sont suivis d'effets concrets et significatifs.

Compte tenu de l'augmentation de la surface chauffée des bâtiments de l'Etat entre 2000 et 2004, sur l'ensemble des 212 bâtiments qui totalisent 85% de la consommations du parc immobilier, les indices de consommation ont baissé de 2% pour l'électricité, de 5% pour le chauffage et de 20% pour l'eau. Pour exemples, le nouveau complexe du Gymnase de la Broye répond au label Minergie et la consommation des nouveaux bâtiments du complexe de Marcelin à Morges (Gymnase et CEPM) correspond aux valeurs de ce standard.

Ces résultats très encourageants sont le fruit des travaux du groupe énergie du Service des bâtiments, monuments et archéologie, initiés en 1999 sous l'impulsion d'Eric Perrette, architecte cantonal. Ce groupe a notamment élaboré et fait ratifier des directives énergétiques cantonales, applicables à tous les bâtiments de l'Etat, mis en place un suivi technique et énergétique des projets dès leur conception (exemples : centre d'entretien des autoroutes de Bursins et ancienne Ecole de chimie à Lausanne) et une surveillance lors de leur exploitation.

Pour les années 2005-2010, le groupe énergie s'est fixé des objectifs ambitieux, qui sont en adéquation avec ceux de la Confédération : baisse des consommations de 5% pour l'électricité, 10% pour le chauffage et 10% pour l'eau, développement des énergies renou-velables sur 10% du parc immobilier et utilisation accrue d'électricité labellisée (d'origine hydraulique et d'énergie renouvelable).

Dans le contexte actuel (coût du pétrole, taxe CO2, protocole de Kyoto) et dans l'attente de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie, dont la présentation au Grand Conseil est agendée pour la session de novembre 2005, l'Etat de Vaud se doit d'être exemplaire et servir de référence à la population notamment par une gestion optimale et rigoureuse de la consommation énergétique sur son parc de bâtiments.

Une conférence publique aura lieu le 29 juin 2005 à 10h00 à l'aula du Palais de Rumine. Elle permettra de faire le point sur le travail accompli depuis 1999 par le groupe énergie du Service des bâtiments, monuments et archéologie et sur les perspectives futures. Le rapport d'activité 2004 du groupe est disponible sur internet (www.dinf.vd.ch/sbma).

François Marthaler, chef du Département des infrastructures, tél. 021 316 70 01

Yves Golay, chef de la section travaux et énergie du Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA), tél. 021 316 73 17

Yves Roulet, ingénieur en environnement au SBMA, tél. 021 316 73 19 et 078 699 77 83

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 juin 2005

DINF